

Informations

année scolaire 2020-2021

Maternelle Jules Ferry

L'équipe

- PS1 : Mme Lebreton Sonia, M. Maillot Georges

Stéphanie

- PS2 : Mme Legros Daisy

Guylène

- MS1 : M. Viramoutou Ritchie

- MS 2 : Mme Sery Patricia

Aurore

- GS1 : Mme Boulanger Virginie

- GS2 : Mme Baudesson Chrystèle

- GS3 : Mme Brousset Géraldine



Au bureau

- Direction : Maillot Georges
- Secrétaire : Il n'y en a pas. **Privilégiez le mail au téléphone**



Horaires de l'école

Les matins de 08h20 à 12h00.
Accueil au portail.

Les après-midis de 13h20 à 16h00
Les parents entrent à partir de 15h45 pour le lavage des mains et se mettent en file indienne aux emplacements prévus, afin d'éviter un attroupement à l'avant de l'école et respecter les gestes barrières.

Déjeuner de 12h00 à 12h30

Pour toute question concernant la pause méridienne , vous vous voudrez bien vous adresser à la responsable de cantine.



Les retardataires...

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble », la compréhension des attentes de l'école.

L'enfant apprend progressivement le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits et obligations, leur importance dans le cadre scolaire et plus largement, dans les relations sociales.



Vous veillerez donc en tant que modèle pour votre enfant à être ponctuel.

A 16 heures...

Les enfants sont récupérés dans les classes. Nous vous avons demandé pour cela une liste de personnes habilitées à récupérer votre enfant si vous deviez être dans l'incapacité de le faire.



Les retards répétés que ce soit le matin à l'entrée ou le soir feront l'objet d'une équipe éducative, voire d'un signalement.

- Afin de réguler les flux d'entrée et de sortie, conformément au plan vigipirate et au protocole sanitaire actuel, les parents seront reçus sur rendez-vous.

- N° de téléphone : **0262 27 03 13**
- Mail : **ce.9740386B@ac-reunion.fr**



Hygiène et santé

- A l'école maternelle, il y a une obligation d'assiduité. Cependant, et surtout en cette période de crise sanitaire, si vos enfants sont malades (fièvre, diarrhée, vomissement, toux...) gardez les à la maison et ramenez un avis médical ou un mot justifiant l'absence.



- Cependant beaucoup d'enfants reviennent à l'école sans justificatif pour leur absence.
- Toute absence doit être justifiée.
- Les absences non justifiées sont consignées et font l'objet d'un signalement.

Hygiène et santé

- Pour les enfants qui doivent prendre des médicaments à l'école (ventoline, ou autre...). Il faut absolument un PAI. (projet d'accueil individualisé). Les parents se feront connaître auprès de l'enseignante de leur enfant.



Le PPMS


LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.



Un exercice de type attentat-intrusion

- Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / se cacher-s'enfermer.
- Cet exercice aura lieu le 21 septembre 2020
- Cet exercice a été préparé par le directeur d'école et son équipe. Le terme « d'attentat-intrusion » n'est utilisé que par les adultes. Il se déroulera sous forme de jeu aux yeux des enfants,

- 
- L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène.

- Si vous avez envie de donner votre avis, de faire des suggestions, de participer à la vie de l'école, vous pouvez participer au conseil d'école en vous faisant élire à la prochaine élection des représentants de parents d'élèves qui aura lieu le 02 octobre 2020.
- Donner votre nom à la maîtresse de votre enfant avant ce lundi 21. Il nous manque 2 noms pour avoir le minimum de parents.

Le conseil d'école

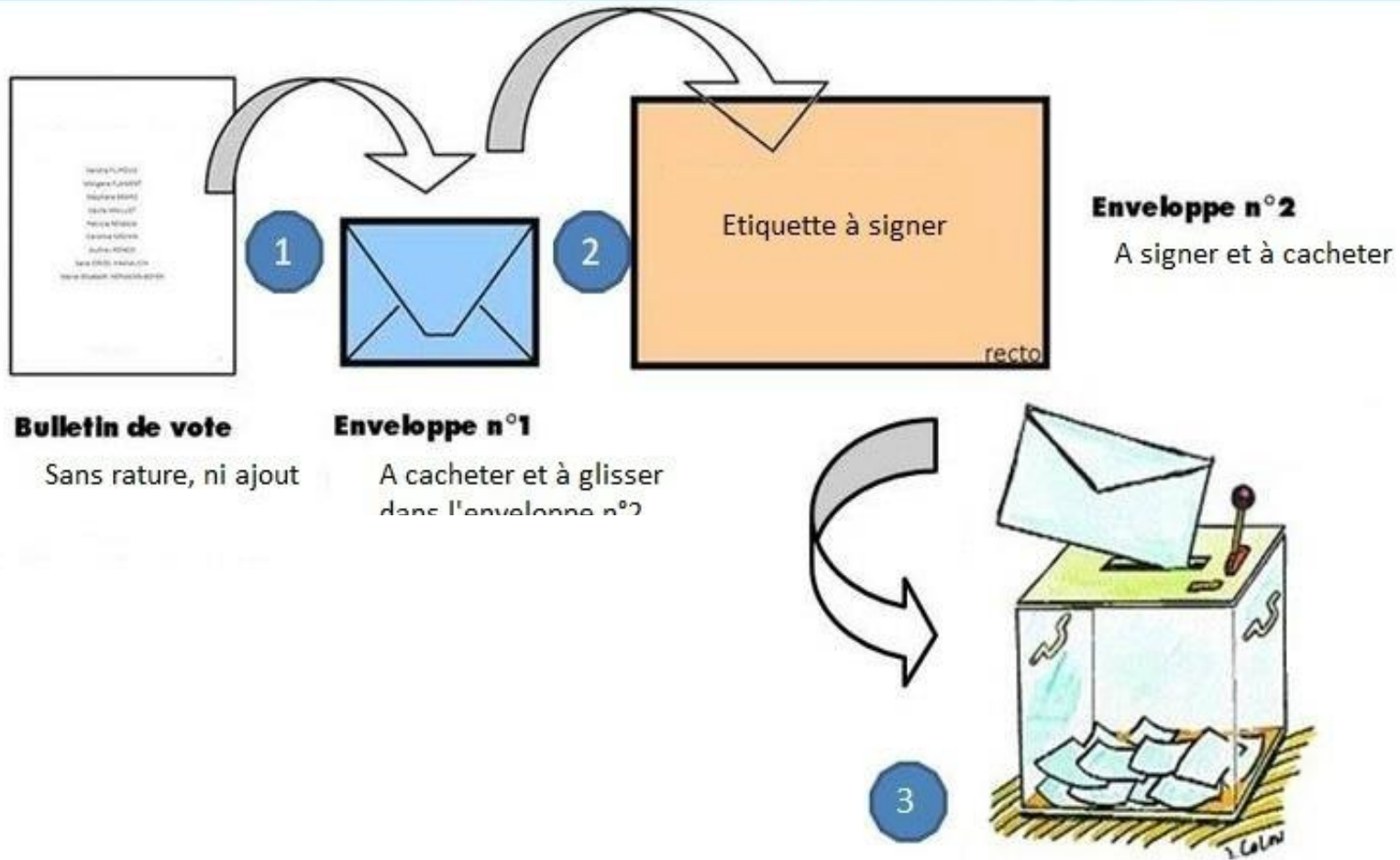
- * **Membres de droit avec voix délibérative :**
 - - Le Directeur, président
 - - Le Maire ou son représentant
 - - Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal
 - - Les maîtres des classes et les remplaçants en fonction dans l'école à cette date
 - - Un membre du RASED
 - - 7 parents d'élèves titulaires OU leurs suppléants
 - - L'IEN ou son représentant

- **Membres de droit avec voix consultative pour les affaires les concernant :**
 - - Médecin, Infirmière scolaire
 - - ADP de circonscription
 - - ATSEM, assistants d'éducation, AESH
 - * **Sur invitation, après avis du conseil, pour consultation :**
 - - Partenaires médicaux et paramédicaux des actions d'intégration
 - - Toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour

Son rôle

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Statue sur la partie pédagogique du projet d'école et adopte le projet d'école.
- Donne son avis sur l'aménagement de la semaine scolaire (transmis à l'IEN après avis du Maire).
- Donne un avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (fonctionnement matériel, financier, condition d'intégration, sorties, sécurité, restauration, hygiène...).
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- Est informé du principe de choix du matériel pédagogique, de la composition des classes et de l'organisation des aides spécialisées.

ELECTIONS - COMMENT CA MARCHE ?



3 options :

- la remettre directement dans l'urne
- la confier à son enfant qui la remettra à son enseignant(e)
- la déposer dans la boîte aux lettres de l'école

L'amicale de l'école

- **AMJF** : Amicale **M**aternelle **J**ules **F**erry
- Cotisation : 35 euros.
- Permet de financer, l'achat de matériel scolaire, les spectacles proposés aux enfants, et les sorties scolaires.
- Nous avons besoin de personnes volontaires, afin de remplacer les membres du bureau dont les enfants ont quitté l'école.

Je vous remercie pour votre
attention.

